



DOSSIER DE PRESSE

L'ADEME agit pour faire émerger la ville durable
Quelques exemples en Nord-Pas de Calais

— 24.02.12



SOMMAIRE

Reconstruire la ville par la reconversion de ses friches

Créer des activités pour

- **Mieux gérer les matières et matériaux et réduire leur impact environnemental**
- **Construire de façon plus durable**

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr

L'ADEME AGIT POUR FAIRE EMERGER LA VILLE DURABLE

Quelques exemples en Nord-Pas de Calais

Deuxième région de France en termes de densité de population, le Nord-Pas de Calais a une organisation urbaine polycentrique, unique en France. De par son passé industriel et son fort tissu urbain, c'est une région qui fait face à des enjeux de renouvellement urbain majeurs. C'est aussi un terrain d'expérimentation pour préfigurer la ville de demain. En visite dans le bassin minier le 24 février, François Loos a souligné l'exemplarité des initiatives tant en matière de ville que de production durables.



Plus de trois quarts des Français vivent actuellement dans des villes ou à leur périphérie. Les projets de développement de ces zones urbaines ont pendant longtemps prévu un étalement de la ville sans intégrer de dimension environnementale (gestion des consommations d'eau et d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air, bruit...). **Aujourd'hui, réduire l'impact environnemental des zones urbaines est un défi majeur pour atteindre les objectifs de réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.**

L'ADEME accompagne les territoires urbains dans l'intégration dans leurs projets de développement de toutes les dimensions du développement durable :

1. Lutter contre le changement climatique

Limiter les déplacements et l'étalement de la ville, réintégrer la nature en ville, maintenir l'agriculture et l'économie en zones urbaines et périurbaines...

5. Permettre des modes de production et de consommation responsables

Préserver l'espace pour des productions locales, assurer l'équilibre des activités économiques, gérer les déchets au niveau local...

2. Préserver la biodiversité et les ressources

Encourager le développement des énergies renouvelables, mieux gérer l'eau, recycler les matériaux, concevoir les bâtiments selon la conception bioclimatique...

4. Participer à l'épanouissement de tous les êtres humains

Réduire les nuisances urbaines (bruit, mauvaise qualité de l'air), créer des lieux de loisirs et de rencontres, conserver et mettre en valeur le patrimoine...

3. Favoriser la cohésion sociale et la solidarité

Créer des lieux de rencontre et d'activité, penser l'espace pour favoriser la mixité sociale et générationnelle, rechercher l'équilibre entre zones urbaines et zones plus rurales...

RECONSTRUIRE LA VILLE PAR LA RECONVERSION DE SES FRICHES

De nombreux sites ayant accueilli des activités polluantes par le passé (notamment les petites activités industrielles de travail des métaux, peinture, stations services désaffectées,...) **se retrouvent aujourd'hui en zone urbaine**. Ces pollutions peuvent être perçues comme un handicap pour des projets d'aménagement urbain ou de développement économique du fait des coûts potentiels que représente leur dépollution. On estime les surfaces concernées à plusieurs dizaines de milliers d'hectares, notamment dans des bassins d'emplois durement touchés par les restructurations industrielles.

La reconversion des friches polluées urbaines constituent pourtant de véritables opportunités pour reconstruire la ville sur elle-même en permettant de lutter contre l'étalement urbain et ses conséquences néfastes pour l'environnement, tels que l'usage accru de l'automobile, l'imperméabilisation des sols au détriment de la préservation des terres agricoles et espaces naturels,...

Suite au Grenelle Environnement, l'ADEME s'est vue confier des moyens financiers pour accompagner les travaux de dépollution pour la reconversion des friches. L'Agence a ainsi adopté un **système d'aide aux travaux de dépollution pour la reconversion des friches et sites pollués** qui est venu prolonger l'action engagée en 2009 dans le cadre du Plan de Relance de l'économie (47 projets de dépollution soutenus).

Deux appels à projets ont été lancés en 2010 et 2011 pour aider à la réalisation de travaux de dépollution et accompagner les acteurs de l'aménagement dans la concrétisation de leurs projets. La majorité des projets soutenus propose une combinaison de différentes techniques de dépollution, notamment l'association du confinement des terres qui ont été contaminées aux métaux et du traitement des terres chargées en polluants organiques.

Au total, depuis 2010, ce sont 66,7 M€ HT de travaux de reconversion de friches qui ont ainsi été soutenus représentant 180 ha de surface réhabilitée pour 1,5 million de m² constructibles (SHON) et 62 ha d'espaces verts créés à terme.

Le deuxième appel à projets « Reconversion des friches urbaines polluées » sera clôturé le 30 mars 2012

L'ADEME a lancé fin 2011 la deuxième édition de cet appel à projets. La qualité des projets sera évaluée selon quatre critères :

- date de démarrage des travaux de dépollution (avant juin 2013)
- qualité du plan de gestion et des travaux de dépollution
- qualité du projet d'aménagement et / ou de construction
- opportunité de l'aide publique, c'est-à-dire l'effet de levier pour développer le projet qu'elle aura

L'appel à projets est doté d'une enveloppe de 8 millions d'euros.

Les dossiers doivent être déposés aux directions régionales de l'ADEME ou au service Friches Urbaines et Site Pollués de l'ADEME avant le **30 mars 2012 à 16h**.

www.ademe.fr/appels-propositions

Bilan de la reconversion des friches urbaines polluées en Nord-Pas de Calais

Sur la période 2009 à 2011, **11 projets** ont bénéficié d'une aide de l'ADEME dont 7 portés par un acteur public. Les polluants les plus souvent rencontrés sont les métaux lourds et les hydrocarbures (HAP et HCT).

Le montant global des travaux de dépollution engagés par les 11 maîtres d'ouvrage s'élève à près de 12,5 M€ HT sur lesquels l'ADEME a apporté une aide de 3,6 M€.

A terme, **55 ha de terrains seront dépollués, représentant 420 000 m² constructibles** (SHON) développés à 88% pour la production de logements (plus de 3 800 logements créés, dont 1 200 logements sociaux) et **10 ha d'espaces verts créés**.

Les terres excavées seront principalement confinées et/ou envoyées en installation de stockages des déchets non dangereux ou encore orientées vers des filières de traitement biologique (biocentre)

Réalisation d'une étude sur le financement du réaménagement d'un site par les activités économiques qui y sont installées

L'ADEME et le Conseil régional du Nord-Pas de Calais ont lancé début 2011 une opération pilote nationale de définition d'un dispositif financier de réaménagement de sites. L'objectif est de créer un cercle vertueux dans lequel le réaménagement d'un site serait financé, de façon rétroactive, par des prélèvements sur les activités économiques installées sur le site une fois réhabilité.

Trois phases se succéderont pour mettre en place ce système :

1. Réalisation d'une étude de définition et élaboration du mode d'intervention : définition des cadres juridique, économique et financier
2. Sélection d'un duo site pollué / projet d'aménagement, basé sur une approche intégrant à la fois l'aménagement et les contraintes environnementales
3. Mise en œuvre opérationnelle du projet

La première phase a permis de préfigurer une structure dédiée de type fonds de garanti (partenaires associés et / ou fondation privée) associé à une cellule d'expertise. Les partenaires impliqués et les modalités juridiques de création de la structure et de la cellule d'expertise devraient être prochainement arrêtées. Les phases 2 et 3 seront menées sur l'année 2012.

PERMETTRE LA CREATION D'ACTIVITES NOUVELLES POUR FACILITER L'EMERGENCE D'UNE VILLE DURABLE

Mieux gérer les matières et matériaux pour réduire leur impact environnemental

Les ressources naturelles ne sont pas inépuisables et en faire une utilisation raisonnable est devenu un enjeu majeur. **L'économie circulaire consiste à repenser les processus industriels pour utiliser moins et mieux les ressources naturelles et générer moins de déchets.** Cette vision nouvelle favorise la compétitivité des entreprises car elle permet l'émergence d'innovations et le déploiement des technologies vertes dans les domaines de la collecte, du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets, ainsi que de la chaîne de production.

Dans le cadre de son expertise sur la gestion des déchets et des sols, l'ADEME accompagne les démarches visant à concrétiser l'économie circulaire :

- **Soutien à l'innovation** : dans le cadre des Investissements d'Avenir, elle s'est vue confier le programme sur l'économie circulaire. 250 millions d'euros sont alloués à des appels à manifestations d'intérêt (AMI) privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception. Trois AMI portant sur la « Collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets », les « Biens et services éco-conçus et écologie industrielle » et la dépollution des sols ont été lancés en 2011. [Pour en savoir plus sur les Investissements d'Avenir \(www.ademe.fr/invest-avenir\)](http://www.ademe.fr/invest-avenir).

L'ADEME participe au pôle de compétitivité TEAM²

Le territoire du Nord-Pas de Calais compte plus de 30 millions de tonnes de déchets produits chaque année, ce qui s'explique par sa forte activité industrielle, très productrice de déchets, et sa forte densité de population. A cela s'ajoutent de nombreux déchets liés aux travaux de déconstruction et de rénovation du parc immobilier de la région, vieillissant et en constante évolution.

Pour répondre à cet enjeu, **le pôle de compétitivité TEAM²**, créé en 2010, s'est spécialisé dans les technologies de recyclage, de valorisation des déchets et de recyclabilité des matières.



Ses objectifs sont multiples :

- **Revaloriser au maximum les produits, matériaux en fin de vie et les déchets** ménagers et industriels en matières, matériaux, produits de seconde vie prêts à être réutilisés
- **Rendre ces matières, matériaux et produits de seconde vie utiles**, c'est-à-dire présentant une forte valeur ajoutée, un enjeu stratégique et permettant des économies d'énergie et des réductions des émissions de gaz à effet de serre durant leur réutilisation.
- **Concevoir des matériaux à plus faible empreinte environnementale**, à plus longue durée de vie économique.

L'ADEME participe au comité stratégique du pôle.

www.team2.fr

- **Accompagnement à la mise en place et au suivi des filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) :** l'ADEME accompagne les acteurs (pouvoirs publics et industriels) sur le suivi et l'observation des filières (14 filières réglementées et 3 filières volontaires), elle conduit des études de préfiguration pour les nouvelles filières et analyse les résultats et le fonctionnement des filières actives.

Une filière REP, c'est quoi ?

L'OCDE préconise depuis les années 1990 le concept de **Responsabilité Elargie du Producteur (REP)**, basé sur le principe du « pollueur-payeur » qui consiste à obliger le producteur à intégrer dans le prix d'un produit neuf les coûts environnementaux qui y seront liés tout au long de son cycle de vie, tels que le coût de collecte, de recyclage et de traitement du produit devenu déchet. Cette démarche, qui encourage les producteurs à réduire l'empreinte environnementale de leurs produits, a également pour effet direct de soulager les collectivités, donc le contribuable, de ces coûts en les reportant vers le consommateur. Les filières actives font l'objet de documents de synthèse annuels disponibles sur le [site de l'ADEME](#).

- **Soutiens financiers aux investissements facilitant le recyclage et la valorisation des déchets :** l'ADEME a récemment fait évoluer ses aides pour renforcer son action en faveur du tri et du recyclage matière et organique. Ce renforcement passera notamment par un rééquilibrage des budgets consacrés à ces domaines. Afin, de mieux mobiliser les acteurs, des appels à projets nationaux ou régionaux pourront être organisés sur les thématiques jugées prioritaires (collectes sélectives de biodéchets, tri des déchets d'entreprises ou du BTP par exemple).
[Voir le système d'aides déchets de l'ADEME \(www.ademe.fr/regime-aides\)](http://www.ademe.fr/regime-aides)

Faire émerger la ville durable grâce à un parc immobilier plus performant

Afin de favoriser le développement d'un parc immobilier performant sur le plan environnemental et économique, il faut une combinaison de deux facteurs : d'une part **l'utilisation de matériaux et de techniques de conception efficaces**, d'autre part **une offre de professionnels compétents**. Sur cette base, les territoires peuvent créer des bâtiments plus économes en énergie et mieux intégrés dans leur environnement, qu'il s'agisse de logements, de bâtiments tertiaires ou encore industriels.

L'ADEME a lancé ou participe simultanément à plusieurs initiatives, pour aider les acteurs de la ville et du bâtiment à passer à l'action :

- **Evaluation des besoins** locaux et définition d'un plan d'actions pour développer les compétences : expérimentation avec les Maisons de l'Emploi. La maison de l'emploi de Lille-Lommes-Hellemmes a été une des premières à s'engager dans l'expérimentation en 2009. Aujourd'hui, 6 maisons de l'emploi sont concernées en Nord Pas-de-Calais (Dunkerque, Calais, Valenciennes, Lens-Hénin-Carvin, Nord Avesnois). Près de 80 actions de formation et de sensibilisation des acteurs de l'orientation et des entreprises vont être prochainement mises en œuvre.

Pour en savoir plus : communiqué de presse sur l'expérimentation MDE

- **Formations** : dispositifs FEEBât (formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment www.feebat.org) et Praxibat (plateformes de formation, en lien avec les Régions)

- **Animation** et information des professionnels : les centres de ressources Bâtiment Environnement Espace pro

Bâti Environnement Espace Pro
un réseau national pour conseiller les professionnels sur l'efficacité énergétique et la performance environnementale des bâtiments



L'ADEME, en partenariat avec l'association HQE, ResoBAT et le collectif Effinergie, a lancé, en 2009, un réseau de centres de ressources dédiés à la qualité environnementale dans le secteur du bâtiment.

Une vingtaine de régions comptent aujourd'hui un centre de ressources membre du réseau « Bâti Environnement - Espace Pro », l'objectif étant qu'à terme, chaque région de métropole et d'outre-mer en soit dotée. Le réseau BEEP accompagne et conseille les professionnels du bâtiment. Il recense d'autre part les projets et pratiques exemplaires pour un meilleur partage de l'information au niveau national.

www.reseaubEEP.fr

Promotion de la qualité avec la mention « Reconnu Grenelle Environnement » dont les objectifs premiers sont de renforcer les exigences des « signes de qualité » existants et de favoriser leur notoriété auprès des particuliers. La CAPEB (marque « Eco Artisan »), la FFB (marque « les Pros de la performance énergétique »), Qualibat, Qualit'EnR (appellations Qualisol, QualiPV, Qualibois, Qualipac) et Qualifelec se sont engagés dans cette démarche fin 2011.

Pour en savoir plus : ecocitoyens.ademe.fr/mon-habitation/opter-pour-la-qualite/a-savoir

En Nord-Pas de Calais, des initiatives exemplaires

Dès sa création en 2001, le pôle d'excellence [Cd2e](#) à Loos-en-Gohelle (62), a inscrit dans ses activités la thématique du bâtiment en constituant d'une part le réseau régional des acteurs de l'éco-construction et en abordant la thématique des matériaux à moindre impact environnemental et sanitaire. Le Cd2e a bénéficié d'un accompagnement de l'ADEME et de la Région.

VilleAvenir : vitrine du savoir-faire local en matière d'éco-construction

Le concept [VillAvenir](#), initié par la fédération française du bâtiment du Nord-Pas de Calais, est basé sur l'idée de construire des maisons exemplaires en termes de performance énergétique.

Sur le site du Cd2e, 6 maisons intègrent des nouvelles technologies, présentent une architecture respectueuse de l'environnement et mettent en avant différentes techniques constructives à base de bois, acier, béton et brique. Ces maisons économes en énergie affichent une consommation énergétique inférieure à 65 kWh/m² par an pour un coût de construction inférieur à 150 000€.

Ce projet a bénéficié d'un accompagnement technique et financier de la Direction régionale de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets « Bâtiments et quartier de qualité énergétique et environnementale » en 2008.



Vecteur d'image et de formation à l'éco-construction, ce projet inédit dans la région a accueilli, **pendant le chantier, près de 10 000 visiteurs. Une trentaine de fiches techniques** dédiées à la conception, aux équipements et à la maintenance de chacune des maisons ont été élaborées pour permettre à tous les professionnels et acteurs territoriaux intéressés de s'engager dans des démarches d'éco-construction.

Le réseau BEEP

Pour accompagner les professionnels du bâtiment vers une plus grande prise en compte de la dimension environnementale dans la construction et la rénovation, le Cd2e mène diverses actions de sensibilisation, d'animation et de formation des professionnels. Il a rejoint, en 2010, le réseau BEEP (BATI ENVIRONNEMENT ESPACE PRO).

Ce réseau d'acteurs de l'éco-construction compte, dans la région, 480 membres. Depuis 2010, le Cd2e a contribué à l'organisation et l'animation de 11 sessions de formation. Il a également accompagné 213 acteurs en conseil sur le bâtiment : majoritairement structures de maîtrise d'oeuvre (27%), fabricants et distributeurs (20%), artisans et compagnons (16%), organismes et syndicats professionnels (10%), organismes de formation (3%), collectivités et des porteurs de projet (16%), grandes écoles et laboratoires (5%).